



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1 / 7

Révision nr : 0

Date : 10 / 4 / 2013

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

Nicogan 40 SC

15229040BE

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Liquide.
Ref. n° : 15229040BE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Agriculture
Produit Phytopharmaceutique.
Herbicide
(SC) Suspension concentrée (Concentré fluidifiable).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : Makhteshim-Agan Benelux & Nordic B.V.
P.O. Box 355 3830 AK Leusden, The Netherlands
Phone: (+31) (0) 33 4453 160
Fax: (+31) (0) 33 4321 598
h.vogelezang@mabeno.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : Voir fournisseur. (Numéro de téléphone est accessible uniquement pendant les heures d'affaires.)
ou
Communiquer avec le centre antipoison de la région pour obtenir de l'aide
BE : +32 70 245 245
NL : +31 30 274 88 88 Ce service est uniquement disponible pour les professionnels de la santé.
DE : +49 30 19240

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

: Xi; R38
N; R50-53

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

Symbole(s)



- Phrase(s) R

- Phrase(s) S

: Irritant
Dangereux pour l'environnement.
: R 38 : Irritant pour la peau.
R 50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
: S 2 : Conserver hors de portée des enfants.
S 20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S 23 : Ne pas respirer les gaz, fumées, vapeurs, aérosols.
S 24 : Éviter le contact avec la peau.
S 35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S 61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Makhteshim-Agan Benelux & Nordic B.V.

P.O. Box 355 3830 AK Nederland
Tel. +31334948494



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2 / 7

Révision nr : 0

Date : 10 / 4 / 2013

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

Nicogan 40 SC**15229040BE**

2. Identification des dangers (suite)

• Informations additionnelles sur les dangers : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3. Autres dangers

Irritant pour la peau.

3. Composition/informations sur les composants

Milange

Nom de la substance	Valeur(s)	n° CAS	n° EC	annex CE	REACH	on utilisé
Nicosulfuron	: 4.2 %	111991-09-4	----	----	----	N; R50-53 ----- Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1
Triton(TM) GR-7ME	: 1 - 5 %	----	----	----	----	R10 Xn; R65 Xi; R37/38-41 N; R51-53 -----

Autres informations

Ce produit est considéré comme dangereux.

Voir point 16, qui reprend le texte intégral de chaque phrase R pertinente.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins

- Inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène.
Appeler un médecin.
- Contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
- Contact avec les yeux : Rincer à l'eau tiède durant 15 minutes.
Appeler un médecin.
- Ingestion : Rincer la bouche avec l'eau.
Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- A l'intention du médecin : Pas d'antidote spécifique connu.
Donner une thérapie de soutien. Traitement symptomatique.

Makhteshim-Agan Benelux & Nordic B.V.

P.O. Box 355 3830 AK Nederland

Tel. +31334948494



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3 / 7

Révision nr : 0

Date : 10 / 4 / 2013

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

Nicogan 40 SC

15229040BE

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Adéquats

: Petit incendie: poudre , dioxyde de carbone , eau pulvérisée
Gros incendie: mousse , brouillard d'eau , eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques particuliers

: La décomposition thermique génère: oxydes de carbone , oxydes d'azote , oxydes de soufre , chlorures

5.3. Conseils aux pompiers

Protection contre l'incendie

: Porter un appareil respiratoire autonome, des bottes de caoutchouc et des gants de caoutchouc épais.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

6.2. Précautions pour l'environnement

Précautions pour l'environnement

: Eviter le rejet dans l'environnement.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mesures après fuite / épandage

: Absorber le produit déversé avec un matériau inerte (p. ex. : du sable sec ou de la terre sèche) et placer dans un contenant à déchets chimiques.
Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à suivre lors de la manutention et de l'entreposage

: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

Manipulation

: Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

: Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Stockage - à l'abri de

: rayons directs du soleil

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Makhteshim-Agan Benelux & Nordic B.V.

P.O. Box 355 3830 AK Nederland

Tel. +31334948494



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4 / 7

Révision nr : 0

Date : 10 / 4 / 2013

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

Nicogan 40 SC

15229040BE

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Protection individuelle	
- Protection respiratoire	: Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié.
- Protection de la peau	: Porter un vêtement de protection approprié et les bottes résistantes aux produits chimiques
- Protection des yeux	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Protection des mains	: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
Hygiène industrielle	: Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Lavez les vêtements avant réutilisation.

8.2. Limites d'exposition professionnelle

Limites d'exposition professionnelle : Non établi.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide.
Couleur	: Blanc cassé.
Odeur	: Huileux.
pH	: 3.5 - 4.5
Point d'éclair [°C]	: Aucune information disponible.
Pression de vapeur	: Nicosulfuron (Substance active) < 8 * 10 ⁻⁷ mPa (25 °C)
Masse volumique [kg/m ³]	: 960 ± 15 (20 °C)
Solubilité dans l'eau	: Miscible.
Log P octanol / eau	: Nicosulfuron (Substance active) - 0.3 (pH=5) - 1.8 (pH=7) - 2 (pH=9)
Inflammabilité	: Ininflammable.
Propriétés comburantes	: Incomburant.
Propriétés explosives	: Inexplosif.

9.2. Autres informations

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucune donnée disponible.

10.5. Matières à éviter

Matières à éviter : Agents oxydant , acides , alcali

Makhteshim-Agan Benelux & Nordic B.V.

P.O. Box 355 3830 AK Nederland

Tel. +31334948494



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5 / 7

Révision nr : 0

Date : 10 / 4 / 2013

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

Nicogan 40 SC

15229040BE

10. Stabilité et réactivité (suite)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique génère: oxydes de carbone , oxydes d'azote , oxydes de soufre , chlorures

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

- Oral : DL50 (rat) : > 2000 mg/kg

- Cutanée : DL50 (rat) : > 2000 mg/kg

- Inhalation : CL50 (rat) : > 5.14 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Ce produit s'est avéré modérément irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Modérément irritant.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non sensibilisant.

Cancérogénicité : Pas d'effet cancérogène.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non mutagène.

Toxicité pour la reproduction : pas de risques pour la reproduction

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecotoxicité : Poisson
NOEC (96h) : > 100 mg/l Oncorhynchus mykiss
Daphnia magna
NOEC (48h) : > 100 mg/l
Abeilles
Non toxique aux abeilles.
Substance active (Nicosulfuron)
Algues
CE50 (72h) : > 100 mg/l
Oiseaux
DL50 : > 2250 mg/kg Colinus virginianus

12.2. Persistance - dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Substance active (Nicosulfuron)
Sol.
Demi-vie (jours): 21
Eau.
Demi-vie (jours): 14 - 19 (photolyse , pH=5)
Demi-vie (jours): 200 - 250 (photolyse , pH=7)
Demi-vie (jours): 180 - 200 (pH = 9)

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Potentiel de bio-accumulation : Ce produit a un potentiel de bioaccumulation bas.

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

12.6. Autres effets néfastes

Makhteshim-Agan Benelux & Nordic B.V.

P.O. Box 355 3830 AK Nederland

Tel. +31334948494

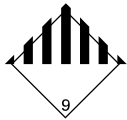
 MAKHTESHIM A G A N BENELUX & NORDIC	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6 / 7
		Révision nr : 0
		Date : 10 / 4 / 2013
		Remplace la fiche : 0 / 0 / 0
Nicogan 40 SC		15229040BE

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Elimination des déchets** :
- Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
 - Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
 - Elimination dans une décharge approuvée pour les pesticides. Dans un incinérateur chimique équipé des balais-brosses.

14. Informations relatives au transport

- Numéro ONU** : 3082
- Etiquette(s) de danger** :
- 

- Nom d'expédition propre** : 9 9E
- N.S.A.** (Nicosulfuron), 9 (9E), III, (E)
- I.D. n°** : 90
- Transport terrestre**
- ADR/VLG** :
- Classe : 9
 - Groupe d'emballage : III
- Quantités limitées** :
- Remarques:
 - Emballage combine: Quantité nette maximale par emballages intérieur : 5 l.
- Transport par mer**
- IMO - Nom d'expédition propre** : UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Nicosulfuron), 9 (9E), III, (E)
- Code IMO-IMDG** :
- Classe : 9
 - Groupe d'emballage : III
- IMDG-Pollution marine** : Oui.
- N° de fiche de sécurité** : F-A , S-F

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

- Belgique** :
- Numéro d'agrément: 10174P/B
 - SP 1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
 - SPe 3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20m par rapport aux points d'eau.
 - SPe2 : Afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion.
 - SPo 5 - Ventiler jusqu'au séchage de la pulvérisation les zones/serres traitées avant d'y accéder.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Makhteshim-Agan Benelux & Nordic B.V.

P.O. Box 355 3830 AK Nederland

Tel. +31334948494



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 7 / 7

Révision nr : 0

Date : 10 / 4 / 2013

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

Nicogan 40 SC

15229040BE

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R du chapitre 3

: R 10 : Inflammable.
R 37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R 41 : Risque de lésions oculaires graves.
R 50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Rédigée par

: HPV
h.vogelezang@mabeno.com

Le contenu et le format de la fiche signalétique, conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 et ses modifications ultérieures.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Fin du document